



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services

professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS IT Security Prof. Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZR-181639/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 20181639	Date 2019-03-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-629-34671	
File No. - N° de dossier 629e1.E60ZR-181639	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-04-08	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Morin, Sylvie	Buyer Id - Id de l'acheteur 629e1
Telephone No. - N° de téléphone (613) 859-0761 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 003 apportée à la demande de propositions (DP) vise à répondre aux questions de Soumissionnaires et modifier demande de propositions (DP).

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 12:

L'État pourrait-il envisager la possibilité de modifier les critères O1 et C1 de la façon suivante :

O1.

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il s'est vu octroyer au moins trois contrats dans le cadre desquels il a fourni des services professionnels en sécurité des TI à un client dans l'administration publique (fédérale, provinciale, territoriale, municipale ou société d'État) ou à un client commercial. Au moins un contrat doit avoir été attribué par un grand client* dans l'administration publique (fédérale, provinciale, territoriale, municipale ou société d'État) ou à un grand* client commercial. *Un grand client correspond à une organisation comptant 5 000 employés ou plus.

Le soumissionnaire doit fournir au moins trois contrats de référence et au plus cinq contrats de référence pour démontrer qu'il respecte le critère O.1. Si plus de cinq contrats de référence sont fournis, seulement les cinq premiers seront évalués. Les renseignements fournis dans le modèle de réponse de la pièce jointe 4.2 en réponse au critère O.1 seront également utilisés pour évaluer le critère C.1.

Pour chaque contrat cité en référence, le soumissionnaire doit démontrer ce qui suit :

- a) le contrat a été conclu avec un client unique;
- b) les services fournis dans le cadre de ce contrat comprenaient la prestation de services de ressources d'au moins deux catégories de ressources différentes figurant dans le tableau ci-dessous.

Catégorie de ressource – Niveau 3
B.4 – Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours
C.2 – Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI
C.3 – Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI
C.12 – Spécialiste de gestion des incidents
C.6 – Ingénieur en sécurité des TI
C.11 – Spécialiste des analyses de vulnérabilité des TI

- c) Chaque catégorie mentionnée doit comprendre au moins 150 jours facturables. On entend par jours facturables les jours travaillés et facturés aux clients, calculés sur une base de 7,5 heures ou plus par jour.

Le soumissionnaire doit prouver la prestation de services d'au moins quatre catégories de ressources différentes figurant dans le tableau ci-dessus dans le cadre des contrats répondant aux exigences. La valeur globale des contrats doit être d'au moins 5 M\$.

Si le soumissionnaire utilise des contrats de SPICT pour démontrer son expérience, le fait d'indiquer les catégories de ressources pour les SPICT suffira si les catégories de ressources utilisées sont les mêmes que les catégories de ressources exigées dans le tableau de la demande de propositions ci-dessus. Pour les autres contrats, les travaux effectués par la catégorie de ressource doivent comprendre au moins la moitié des tâches connexes énumérées à l'annexe A, Énoncé des travaux, cette catégorie de ressource.

Le soumissionnaire doit remplir le modèle de réponse de la pièce jointe 4.2 pour attester de la conformité technique au critère O.1.

C1.

Le soumissionnaire doit démontrer qu'un grand client dans l'administration publique (fédérale, provinciale, territoriale, municipale ou société d'État) ou un client commercial lui a attribué un ou plusieurs contrats, dans les cadres desquels il a fourni des services professionnels en sécurité des TI, en plus du contrat indiqué au critère O1. *Un grand client correspond à une organisation comptant 5 000 employés ou plus.

Pour être jugé recevable, chaque contrat doit respecter toutes les exigences se rapportant aux contrats individuels qui sont énoncées au critère O1.

Le soumissionnaire doit remplir le modèle de réponse de la pièce jointe 4.2 pour attester de la conformité technique au critère C.1. Tout contrat cité en référence qui ne satisfait pas aux exigences établies au critère O.1 ne sera pas pris en considération. Le critère C.1 sera évalué en fonction des renseignements contenus dans les modèles de réponse remplis de la pièce jointe 4.2 en réponse au critère O.1. Le soumissionnaire ne doit pas soumettre de contrats additionnels pour démontrer sa conformité au critère C.1.

1 contrat additionnel = 25 points
2 contrats additionnels = 50 points
3 contrats additionnels = 75 points
4 contrats additionnels = 100 points

Réponse 12:

Voir la modification à la DP ci-dessous. Les modifications sont indiquées en rouge.

Question 13

SPAC a indiqué que les soumissionnaires doivent prouver la réalisation d'au moins la moitié des tâches énumérées dans l'EDT pour le critère d'évaluation obligatoire de l'entreprise O1, mais le soumissionnaire peut fournir des jours facturables pour la même catégorie de ressource dans le cadre d'un contrat de SPICT. Cela peut s'avérer coûteux, car SPAC permet aux soumissionnaires d'utiliser jusqu'à concurrence de cinq contrats pour prouver le nombre de jours facturables exigé par catégorie de ressource. Si un soumissionnaire est tenu d'utiliser cinq contrats par catégorie (cinq catégories), il doit démontrer que ses ressources ont effectué 25 tâches prévues dans l'EDT. Dans la DP E60ZR-173104A (SPICT), qui porte sur un besoin très semblable (c.-à-d. libellé semblable, différentes catégories de ressources en matière de sécurité et jours facturables), afin de prouver l'expérience relative aux SPICT, l'État a accepté les mêmes catégories de ressources sans exiger la preuve de la réalisation des différentes tâches. Comme l'État a accepté cette façon de faire récemment (2017), pourrait-il envisager la possibilité de permettre aux soumissionnaires de prouver la réalisation de la moitié des tâches connexes uniquement pour les contrats ne se rapportant pas aux SPICT?

Réponse 13

Voir la modification 001, réponse 2.

Si les soumissionnaires utilisent des contrats qui sont SPICT ou AMAC pour démontrer la conformité, les travaux effectués par la catégorie de ressources doivent comprendre au moins la moitié des tâches connexes énumérées à l'Énoncé des travaux à l'annexe A de la présente demande de soumissions pour cette même catégorie de ressource.

Question 14:

En ce qui concerne le spécialiste en gestion des incidents (critères C1 et C2), on exige que les ressources aient travaillé 10 ans au cours des 10 dernières années sans aucune interruption (p. ex. une interruption de seulement un mois ne permettrait pas d'obtenir le nombre maximal de points) pour obtenir le nombre maximal de points, ce qui écarterait les experts-conseils qui ont pris un congé parental ou un autre congé en raison d'une invalidité de courte durée. TPSGC

pourrait-il modifier ces critères afin d'exiger que les ressources aient acquis 10 ans d'expérience au cours des 13 dernières années?

Réponse 14:

Voir la modification à la DP ci-dessous. Les modifications sont indiquées en rouge.

Question 15:

L'ingénieur en sécurité des TI (critère C3) ne serait généralement pas responsable d'assurer l'intégration d'« applications PeopleSoft » aux solutions GIIS, car cette responsabilité reviendrait à l'administrateur de la base de données. TPSGC pourrait-il accepter une expérience qui correspond davantage aux responsabilités d'un ingénieur en sécurité des TI dans ce contexte? Plus précisément, TPSGC pourrait-il accepter que l'ingénieur de sécurité des TI ait « 10 ans d'expérience dans l'intégration d'une base de données Oracle dans une solution GIIS »?

Réponse 15:

Voir la modification à la DP ci-dessous. Les modifications sont indiquées en rouge.

Question 16:

En ce qui concerne les critères O1 (p. 92 de la DP) et C1 (p. 99 de la DP) des critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise, le nombre de jours exigé pour respecter le critère obligatoire et obtenir la note maximale pour le critère coté est extrêmement élevé. Pour obtenir la note maximale, les soumissionnaires devraient prouver qu'ils ont accumulé **14 400 jours facturables** dans **6 catégories de services différentes**, et la prestation de services dans tous ces jours facturables doit être démontrée **au moyen de seulement 5 contrats**.

Nous demandons de modifier ce critère en fonction des besoins réels du gouvernement du Canada, qui sont décrits aux pages 5 et 6, à savoir :

- 1 ressource pour B4, spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, niveau 3;
- 1 ressource pour C2, analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI, niveau 3;
- 1 ressource pour C12, spécialiste de gestion des incidents, niveau 3;
- 1 ressource pour C6, ingénieur en sécurité des TI, niveau 3;
- 1 ressource pour C11, spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI, niveau 3;
- 10 ressources pour C3, analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI, et Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI, projets.

En fonction des besoins décrits ci-dessus, nous demandons d'harmoniser le nombre de jours par catégorie avec l'exigence énoncée dans la DP de la façon suivante :

O1

B4, spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, niveau 3 : **240 jours facturables (1 ressource nécessaire)**

C2, analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI, niveau 3 : **240 jours facturables (1 ressource nécessaire)**

C12, spécialiste de gestion des incidents, niveau 3 : **240 jours facturables (1 ressource nécessaire)**

C6, ingénieur en sécurité des TI, niveau 3 : **240 jours facturables (1 ressource nécessaire)**

C11, spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI, niveau 3 : **240 jours facturables (1 ressource nécessaire)**

C3, analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI, et analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI, projets : **2 400 jours facturables (10 ressources nécessaires)**

C1

B4, spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, niveau 3 : **480 jours facturables pour le maximum de points (augmentation de 100 %)**

C2, analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI, niveau 3 : **480 jours facturables pour le maximum de points (augmentation de 100 %)**

C12, spécialiste de gestion des incidents, niveau 3 : **480 jours facturables pour le maximum de points (augmentation de 100 %)**

C6, ingénieur en sécurité des TI, niveau 3 : **480 jours facturables pour le maximum de points (augmentation de 100 %)**

C11, spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI, niveau 3 : **480 jours facturables pour le maximum de points (augmentation de 100 %)**

C3, analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI, et analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI, projets : **4 800 jours facturables pour le maximum de points (augmentation de 100 %)**

Pourriez-vous envisager la possibilité d'apporter les modifications proposées ci-dessus?

Réponse 16:

Voir la modification à la DP ci-dessous. Les modifications sont indiquées en rouge.

Question 17:

En ce qui concerne le critère O1 des critères d'évaluation obligatoires de l'entreprise, compte tenu du nombre de catégories et du nombre total de jours facturables à prouver, nous demandons de permettre aux soumissionnaires d'utiliser un maximum de 10 contrats. Comme les contrats sont souvent axés sur quelques catégories uniquement, il est nécessaire d'utiliser différents contrats pour couvrir la très vaste portée des six catégories inscrites dans la DP. En outre, dans certaines catégories, comme C et A et EMR, analyse des vulnérabilités, et continuité des opérations et plan de secours, les services sont généralement offerts au cours d'affectations à court terme de 30 jours ou moins. Par conséquent, il faut utiliser différents contrats afin d'accumuler suffisamment de jours pour obtenir le pointage maximal. Pourriez-vous permettre aux soumissionnaires d'utiliser jusqu'à concurrence de 10 contrats?

Réponse 17:

Oui, voir la modification à la DP ci-dessous. Les modifications sont indiquées en rouge.

Question 18:

Comme il s'agit d'une DP de grande envergure pour laquelle il faut présenter sept candidats et satisfaire à des exigences très complexes dans le cadre des critères d'évaluation de l'entreprise, nous demandons de reporter la date de clôture de deux semaines afin qu'il soit possible de poser des questions et d'obtenir des réponses à celles-ci, de permettre aux soumissionnaires de recueillir des références pour tous les contrats dont ils doivent faire la démonstration et de travailler avec tous les candidats pour élaborer les réponses aux exigences relatives aux ressources qui sont souvent très précises.

Réponse 18:

La date de clôture de la demande de soumissions est prolongée jusqu'au 8 avril 2019.

Question 19:

En application des critères relatifs aux ressources, il faut fournir les **coordonnées d'une personne-ressource du client** pour chaque projet utilisé aux fins de la démonstration de l'expérience. Pour les projets réalisés il y a plus de trois ans, comme il est probable que les personnes-ressources du client n'aient plus le même poste, ne travaillent plus au sein du même ministère ou aient pris leur retraite, le respect de cette exigence est très problématique, particulièrement compte tenu du fait que les ressources doivent démontrer dix ans d'expérience. L'État pourrait-il accepter les coordonnées des personnes-ressources pour les trois projets les plus récents?

Réponse 19:

Non, les critères demeurent inchangés.

Question 20:

En ce qui concerne les critères O1 et C1, compte tenu du nombre d'arrangements en matière d'approvisionnement se rapportant au cyberspace au cours des cinq dernières années, nous estimons que l'exigence est trop restrictive et écarte des contrats autrement conformes qui ont été octroyés et gérés il y a plus de cinq ans. Nous demandons de modifier les critères O1 et C1 afin d'accepter les contrats gérés **au cours des 10 dernières années**.

Réponse 20:

Voir la modification à la DP ci-dessous. Les modifications sont indiquées en rouge.

Question 21:

En ce qui concerne le nombre de jours facturables exigé au critère O1, compte tenu de la courte durée des tâches de nombreuses catégories demandées, y compris C2, analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI, C3, analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI, et C12, spécialiste de gestion des incidents, nous demandons de réduire le nombre de jours facturables afin que celui-ci soit compatible avec le nombre exigé pour la ressource B4, spécialiste en continuité des opérations/plan de secours, et de modifier les jours exigés pour le spécialiste des analyses de vulnérabilité afin de démontrer au moins 600 jours dans chacune des catégories susmentionnées.

Réponse 21:

Voir la modification à la DP ci-dessous. Les modifications sont indiquées en rouge.

Question 22

Étant donné le nombre de renseignements requis pour justifier les ressources, est-ce que le Canada envisagerait de supprimer le tableau 2 comme exigence? L'information requise dans le tableau 2 est déjà saisie dans le curriculum vitae des ressources et le tableau 2 ne ferait que la reproduire.

Veuillez modifier en enlevant le tableau 2 et donner la directive aux fournisseurs de fournir l'information suivante dans le curriculum vitae pour chaque projet cité en référence :

Nom du client :

Titre du projet :

Rôle :

Date de début et de fin du projet :

Description du projet :

Tâches accomplies :

Nom de la personne-ressource du client, titre et courriel << à fournir seulement au besoin dans le critère grille des ressources>>.

Réponse 22

Non. Le tableau 2 fait toujours partie de l'exigence.

Question 23

Nous attendons présentement la réponse aux questions soumises au groupe des approvisionnements qui pourrait avoir des répercussions sur notre réponse ou qui pourrait la changer. Nous demandons respectueusement une prolongation de deux semaines à la date de clôture de la demande de soumissions afin d'allouer suffisamment de temps aux soumissionnaires pour formuler une réponse.

Réponse 23:

La date de clôture de la demande de soumissions est prolongée jusqu'au 8 avril 2019.

Question 24

Serait-il possible d'obtenir une prolongation pour cette demande de propositions? La fin de l'année fiscale approchant, une semaine supplémentaire serait très appréciée.

Réponse 24:

La date de clôture de la demande de soumissions est prolongée jusqu'au 8 avril 2019.

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

1. À LA PIÈCE JOINTE 2, CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES, – CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE,

Supprimer : O1 dans sa totalité

Insérer:

Le soumissionnaire doit avoir fait la preuve de son expérience de contrat en matière de prestation de services professionnels en informatique pour toutes les catégories de ressources énumérées dans le tableau ci-après pour le nombre minimal de jours facturables requis en fonction de la catégorie de ressource. On entend par jours facturables les jours travaillés et facturés aux clients, calculés en fonction de 7,5 heures ou plus par jour.

Catégorie de ressource – Niveau 3	Minimum de jours facturables
B.4 – Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	300
C.2 – Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI	600
C.3 – Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	1200
C.12 – Spécialiste de gestion des incidents	600
C.6 – Ingénieur en sécurité des TI	600
C.11 – Spécialiste des analyses de vulnérabilité des TI	300

Pour que la soumission soit jugée acceptable, le soumissionnaire doit démontrer ce qui suit :

- les services mentionnés ont été fournis dans le cadre d'un maximum de **dix contrats**; si plus de **dix** contrats sont fournis, seuls les **dix** premiers seront pris en considération;
- chacun des contrats indiqués doit avoir été actif au cours des **dix dernières années** avant la date de publication de l'invitation à soumissionner;
- les travaux effectués par la catégorie de ressources doivent comprendre au moins la moitié des tâches connexes énumérées à l'Énoncé des travaux à l'annexe A de la présente demande de soumissions pour cette même catégorie de ressource.

2. À LA PIÈCE JOINTE 3, CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS DE L'ENTREPRISE,

Supprimer : Exemple d'évaluation pour les critères cotés C.1 dans sa totalité

Insérer:

Exemple d'évaluation pour les critères cotés C.1

Catégorie de ressource	JOURS FACTURABLES			
	(A)	(B)	(C)	(D)
	NBRE DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉS PAR LE SOUMISSIONNAIRE	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES INDIQUÉ POUR LE CRITÈRE O1	EXCÉDENT DU SOUMISSIONNAIRE (C)=(A)-(B)	AUGMENTATION DU SOUMISSIONNAIRE EN % JUSQU'À UN MAXIMUM DE 100 (D)=(C)/(B)*100
B.4 – Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	600	300	300	100
C.2 – Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI	1200	600	600	100
C.3 – Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI	2400	1200	1200	100
C.12 – Spécialiste de gestion des incidents	1200	600	600	100
C.6 – Ingénieur en sécurité des TI	1200	600	600	100
C.11 – Spécialiste des analyses de vulnérabilité des TI	500	300	200	66.6
NOTE DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE LA COLONNE (D) POUR LES 6 CATÉGORIES/6				94,4

Dans cet exemple, le soumissionnaire obtiendrait **94,4** points sur 100.

3. À LA PIÈCE JOINTE 3, CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS, 2.4 SPÉCIALISTE DE GESTION DES INCIDENTS – NIVEAU 3,

Supprimer : C1 dans sa totalité

Insérer:

À l'aide du modèle fourni au tableau 2, le soumissionnaire doit démontrer clairement que la ressource proposée possède une expérience acquise au cours des **treize (13)** dernières années précédant la date d'affichage de la DP supérieure aux exigences minimales de O2, dans :

- l'analyse des fichiers journaux pour cerner et collecter les artefacts liés aux incidents de sécurité;
- l'analyse des activités malveillantes pour déterminer les faiblesses, les méthodes d'exploitation et les effets sur les systèmes et l'information.

Supprimer : C2 dans sa totalité

Insérer:

À l'aide du modèle fourni au tableau 2, le soumissionnaire doit démontrer clairement que la ressource proposée possède de l'expérience, acquise au cours des **treize (13)** dernières années précédant la date de publication de la DP, dans la création de procédures et processus opérationnels détaillés relatifs à l'analyse des problèmes, à leur acheminement au palier hiérarchique approprié et à leur résolution.

4. À LA PIÈCE JOINTE 3, CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS, INGÉNIEUR EN SÉCURITÉ DES TI – NIVEAU 3 – CRITÈRES COTÉS

Supprimer : C3 dans sa totalité

Insérer:

À l'aide du modèle fourni au tableau 2, le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience dans l'intégration **d'une base de données Oracle** à la solution de gestion GIIS.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.